

V. ARTS, ARCHÉOLOGIE.

R.B. SERJEANT, éd., *The islamic city*. Paris, UNESCO, 1983. 15,5 × 24,2 cm.

Les douze études contenues dans ce livre sont issues du colloque sur la ville islamique qui s'est tenu en 1976, à Cambridge (Grande-Bretagne) au Centre du Moyen-Orient de la Faculté d'Etudes Orientales, du 19 au 23 juillet, à l'occasion du Festival sur le Monde Islamique.

Motivé par le problème de la conservation de l'héritage architectural islamique et conscient de la nécessité d'une prise de conscience rapide pour le préserver avant sa disparition, R.B. Serjeant, qui a rassemblé ces textes, rappelle en introduction les événements dont il a été le témoin : la destruction du vieux Koweït, d'une grande partie du vieux Jeddah, l'oblitération de vieux bâtiments dans Şan'ā' que le département des Antiquités, impuissant, n'a pu prévenir, la construction de routes à travers le vieil Alep et la ville de Damas de 1935, méconnaissable en 1977. Mais « conservation is a problem far from simple ».

La première partie est consacrée à la cité islamique par rapport aux institutions aussi bien religieuses, légales, gouvernementales, qu'éducatives et économiques. Une étude physique de certaines cités islamiques suivie d'une analyse sur les marchés, élément urbain plus particulier, vient clore ce premier thème.

J.L. Michon veut mettre en relief l'importance du rôle des *institutions religieuses* dans la création puis la gestion des villes islamiques. Aux premiers siècles de l'Islam, on constate un étonnant contraste dans le contexte géographique humain où le message islamique s'est imposé : la Péninsule Arabique, habitée essentiellement par des bédouins nomades ou semi-sédentaires, et le visage classique du monde musulman obtenu en quelques siècles : un réseau de grandes villes de l'Inde à l'Occident. L'auteur associe la propagation de l'Islam par les armées arabes, mais surtout par la conviction absolue du message qu'elles portaient en elles, à l'extraordinaire développement urbain. Il nous rappelle la double nature de ces villes : les villes neuves originaires des camps fortifiés comme Kūfa et Baṣra (15-16 H. / 636-8 AD.) sous le califat de 'Umar, Baḡdād (145 H. / 762 AD.), Fustāṭ (19 H. / 640 AD.), Qayrawān (48 H. / 668 AD.), Tunis, Almeria et Fès, et les anciennes villes pré-islamiques qui, tombées en décadence, retrouvent vigueur et prospérité sous la « pax islamica ». C'est le cas de Damas, Balḥ, Buḥārā et Samarqand ou encore de Cordoue et Séville.

Comme d'autres islamologues, J.L.M. retient quatre des cinq piliers de l'Islam (la prière cultuelle, *ṣalāt*, le jeûne, *ṣiyām*, l'aumône légale, *zakāt*, le pèlerinage à la Mecque, *ḥaḡḡ*) mais son commentaire introduit des définitions nuancées comme celle de la *zakāt* et de ses formules le *waqf* et le *ḥubūs*. Les « Piliers de l'Islam » ou devoirs communautaires sont des prescriptions qui conditionnent la vie concrète. Elles sont prolongées par d'autres règles comme l'appel à la prière « lancé par voix humaine du haut des minarets, cinq fois par jour, le rythme liturgique du calendrier lunaire, la communauté de nourriture . . . », mais on s'étonnera que « la communauté des cimetières qui ne doivent jamais être désaffectés »⁽¹⁾ ait été oubliée. Le thème du

(1) L. Gardet, *L'Islam*. Paris, Desclée de Brouwer, 1967, 3^e éd. 1982, p. 135.

colloque met en relief l'importance de cette règle. Les modifications que subissent les noyaux historiques des villes islamiques sont perturbées par les cimetières qui constituent des zones, de ce fait, intangibles, d'une grande valeur informative : repères topographiques, guides toponymiques, révélateurs sociologiques.

Pour comprendre les *institutions légales* ou administratives des sociétés islamiques — urbaines ou rurales — M. Abdel Rahim pense qu'il faut considérer les principaux traits du caractère social des cités traditionnelles en question — prises comme des entités sociales — et les concepts juridiques sur lesquels ont été basés leur style de vie et leur administration. On relèvera cette autre remarque fondamentale : « Dans la mesure où il est question d'institutions légales, le caractère humain et pratique de l'Islam se reflète clairement dans le fait que les juristes musulmans ont, pendant des siècles, pleinement et en bonne et due forme, accepté la *'ādat* (ou coutume locale) comme une source légitime parallèlement aux autres principes classiques selon lesquels les règles de la *šarī'a* ont été élaborées ». Les principales institutions ayant pour objet l'interprétation et l'exécution des lois dans les villes traditionnelles musulmanes ont été : a/ *al-Wālī* ou *al-Āmil* (c.-à-d. le Gouverneur de Province), assisté généralement par *al-Šurṭa* (ou police); b/ *al-Qāḍī* (ou juge), assisté par un groupe de témoins agréés ou de notaires (*Šuhūd* ou *'Udūl*); c/ *al-Muḥtasib* ou *Šāhib al-Sūq* (c.-à-d. surveillant des marchés et de la moralité publique), assisté par les chefs des différentes professions (*'arīfs* ou *amīns*) et par les *'arīfs* des quartiers; d/ enfin les chefs des Communautés de Protégés (*al-Dimmiyyūn*) c.-à-d. les juifs ou chrétiens qui, selon les préceptes de la *šarī'a*, jouissent d'une sorte de statut autonome dans la cité.

Les *institutions gouvernementales* sont traitées par A.A. Duri. Rappelant rapidement celles qui ont régi la fondation des villes et leur organisation au moment de l'expansion musulmane, A.A.D. choisit l'exemple de Bagdād pour illustrer son propos. Ville perçue comme un symbole de la ville musulmane neuve mais aussi comme siège du Califat, ses différentes charges gouvernementales sont ici recensées. Tandis que les *dūr al-ḥiğra* (les nouvelles villes) avaient habituellement un *qāḍī* et une mosquée-cathédrale symbolisant l'autorité et l'entité civile, à Bagdād, le développement indique plus d'une entité civile. Les trois mosquées du Vendredi édifiées en moins de dix ans sont révélatrices de l'exceptionnelle complexité de l'organisation civile ou des autres développements institutionnels. La ville (la ville ronde) et Ruṣāfa sont deux entités civiles; Karḥ, village pré-islamique, repris en main en 774 A.D., est la troisième entité civile présumée. Avec le cas de Bagdād, les institutions gouvernementales abbassides dont le *wizārah* est la plus célèbre, sont mises en relief.

Dans son approche sur les *institutions éducatives*, H. Nashabi aborde tour à tour, après un aperçu historique de celles-ci, le concept islamique d'éducation, le curriculum, les méthodes et pratiques d'enseignement, les titres et certificats académiques. D'après l'auteur, deux points sont déterminants dans l'histoire de l'éducation : la mosquée, confirmée, dès le second siècle de l'hégire, comme institution éducative, facteur de constance et de regroupement et, entre le début du second siècle et la fin du troisième de l'hégire, le développement de l'école coranique (*kuttāb*) qui prend cinq ans au jeune enfant. Avec cette période coïncide l'apparition de grands théologiens, légistes et linguistes musulmans. L'acquisition de la connaissance (*ṭalab al-'ilm*) considérée comme obligation religieuse (*fariḍa*) explique la haute position qu'occupèrent les *'ulamā'* (savants en science religieuse) dans la société musulmane, à travers les âges.

Y. Ibish, dans son article sur les *institutions économiques*, étudie le système des guildes ou corps de métiers qui concerne tous ceux qui ont rapport avec la production, la distribution et les services économiques. Transmis oralement de génération en génération, ce système ne laisse pourtant rien au hasard. Droits, devoirs et rites qui jalonnent la carrière d'un membre d'une guilde sont ici rapportés. Dans l'analyse des causes du déclin des guildes dans le monde musulman, qui marque le XIX^e siècle, vient en tête l'influence des marchandises manufacturées venant d'Europe et les règles du marché colonial, puis les nouveaux moyens de transport — dès 1880, le *ḥaġġ* d'Afrique du Nord ne passe plus par Le Caire et le commerce s'en ressent —, enfin l'accroissement de la population à l'intérieur des villes est aussi responsable des grandes modifications intervenues dans le commerce. Mais dans « l'influence dévastatrice de l'éducation et du goût du jour à l'occidentale » sur la société islamique, le pire est peut-être cette perte de solidarité socio-économique qui caractérisait le milieu marchand.

« La forme d'une cité dépend de son origine ». Cet axiome figure en première page de l'*étude physique* des villes islamiques de N. Elisséeff. Il est basé sur la classification des villes en trois catégories, les villes créées, les villes spontanées et les villes léguées par les Séleucides et refaçonnées par les Romains. « L'urbanisation d'une cité n'est jamais un processus continu, le mouvement de croissance d'une cité montre à travers les siècles des interruptions, ou décélé-rations, puis des périodes de progression, au fil des crises économiques et politiques » ... « On doit garder en mémoire qu'une agglomération naît de certains besoins. Trois besoins poussent les hommes à se regrouper : nourriture, défense et échanges. » Après cette série d'assertions, N.E. parle surtout de la ville de Damas qu'il connaît particulièrement bien. Appartenant à la troisième catégorie de villes, celles léguées par l'antiquité, Damas a un héritage pré-islamique qui détermine son histoire médiévale et explique, en partie, son état actuel. Comment évolue-t-elle durant la période musulmane ? A Damas, nous avons les facteurs habituels d'expansion, religieux et économiques, auxquels s'ajoute un troisième, à partir du 2^e siècle de l'hégire, le facteur intellectuel. On connaîtra le facteur religieux : la grande mosquée ; le facteur économique : l'activité commerciale qui se manifeste par le nombre et la diversité des guildes. Pour le facteur intellectuel, N.E. délaisse Damas et se réfère à Baġdād qui attire, au IX^e s., de nombreux étudiants, ce qui nécessite la construction de grandes *madrasas* ; à la Sorbonne, au début du XIII^e s. ; et au Caire, du X^e s., à nos jours, avec la création d'al-Azhar. N.E. souligne qu'il est urgent de ne plus procéder uniquement à des monographies de villes mais de dresser un atlas des villes médiévales du monde musulman, parallèlement à l'Atlas des Villes Européennes actuellement (1976) en cours sous l'égide de la Commission Internationale pour l'Histoire des Villes.

Bien que ni urbanistique, ni archéologique mais plutôt historique comme l'auteur la définit lui-même, l'approche de P. Chalmers sur le commerce sera utile à ceux qui veulent comprendre les différentes formes que revêtent les *marchés*. P.C. distingue le commerce import-export, le commerce de l'approvisionnement, les ventes de la ville vers le pays, la satisfaction des besoins ruraux et enfin les *suwayqa* (ou petits marchés de ravitaillement). P.C. fait un retour aux sources, aux textes arabes. On notera que « le marché de Baṣra (construit par Bilāl b. Abī Burda), celui de Kūfa (construit par Ḥālid b. 'Abd Allāh al-Qaṣrī) et très probablement le fameux Dār Kūra d'Alep datent de 720-724 A.D., c.-à-d. du règne de Hiṣām b. 'Abd al-Malik. Selon Balāḍurī,

« Ḥālid édifia des boutiques sur les fondations qu'il avait lui-même établies. Il les couvrit en les voûtant de briques et de plâtre. » Selon Ya'qūbī, il « fit une pièce (*dār*) et une voûte (*tāq*) pour chaque vendeur ». Voici relatées les origines du souq.

R.B. Serjeant, auteur de l'article « *Social stratification in Arabia* » qui achève cette première partie, veut rendre compte de « l'élément arabe » dans la culture de certaines villes, pour mettre en évidence sa prégnance lors des « changements drastiques découlant de l'exploitation du pétrole ». L'étude est fondée sur une comparaison entre trois villes du Yémen : Ṣan'ā', centre du Yémen Nord, Tarīm, au cœur du Yémen Sud, et al-Šiḥr, toujours au Yémen Sud, sur la côte orientale du Golfe d'Aden. Ṣan'ā', la *qaṣaba* du Nord, c.-à-d. son centre ou la capitale, présente une organisation médiévale, scindée en quartiers, tandis que celle des villes du Ḥaḍramawt, Tarīm et al-Šiḥr, est primitive, encore aux premiers stades d'évolution d'une ville arabe. S'il existe une discrimination sociale non seulement entre les différentes classes mais aussi entre divers métiers, des personnes de toutes les classes sont cependant engagées dans le commerce au souq de Ṣan'ā'. Ainsi les *Šayḥs*, appelés dans le Ḥaḍramawt et plusieurs parties du Bas-Yémen, *Mašāyih*s, les classes nobles *Sayyids* ou *Šarīfs*, et *Qāḍis*, appelés aussi *Fuqāha*', peuvent pratiquer le commerce. « Chaque artisanat, commerce ou profession a son dirigeant et ses lois propres, dont certaines figurent dans le *Qānūn Ṣan'ā'* ». La remarque suivante nous éclaire sur la vocation architecturale de ce peuple : « Les tribus yéménites du Nord ne considéraient pas que le fait de construire en pierre ou en terre soit avilissant, et j'ai trouvé également, aussi loin que dans le Wādī Ġirdān du sultanat de Wāḥidī, qu'une personne de n'importe quelle classe pouvait construire sans porter atteinte à son honneur. »

La seconde partie de l'ouvrage intitulée « Changes, renovation, conservation » comprend trois articles, respectivement, sur Ṣan'ā', Fès et Alep, et un quatrième sur une évocation de la ville du Caire à travers un exposé sur la vision moderne de 'Alī Mubārak.

P.M. Costa fait preuve d'une grande connaissance de l'histoire de Ṣan'ā' et de ses monuments, connaissance basée sur les travaux de ses prédécesseurs C. Niebuhr, R. Manzoni, C. Rathjens, H. von Wissmann, et sur ceux, plus récents, de R.B. Serjeant et R. Lewcock⁽¹⁾, et sur ses recherches personnelles. P.M.C. insiste sur le caractère naturel défensif du site, renforcé par la main de l'homme, et qui se traduit dans l'étymologie même de son nom : « Comme on le sait, les sources historiques et épigraphiques témoignent de l'existence pré-islamique de la cité de Ṣan'ā' remontant au milieu du premier millénaire B.C. Il est intéressant de noter, en rapport avec ce qui a été dit avant, que le nom Ṣanawu des Sabéens dérive de la racine ṢN' qui signifie « artificiellement fortifié » ou « rendu fort au moyen de travaux ». Le but de l'auteur est de mettre ses connaissances au service de la sauvegarde de la ville. Pour ce faire il dresse une liste de huit interventions urgentes à engager qui vont de la restauration du mur d'enceinte au contrôle de la construction dans certains secteurs vulnérables.

Le cas de la ville de Fès, peut-être la mieux conservée de toutes les grandes cités islamiques, est traité par T. Burckhardt. Le phénomène qui a préservé la ville, la création, à part, de la

(1) Voir R.B. Serjeant et R. Lewcock, éd., *Scorpion*, 1983, et la recension qui en a été faite in *Bulletin Critique* n° 1 (1984), p. 420.

nouvelle ville européenne, a en même temps, porté préjudice à la vieille ville en l'isolant. A cela s'est ajouté un problème de surpopulation. Pour assurer des conditions de vie correctes, il faut diminuer la densité de population dans la vieille ville. Car la seule façon de la préserver, c'est d'y maintenir la vie. « Cependant, la vieille cité ne peut être sauvée que si on lui assigne, à l'intérieur du contexte urbain et régional dans lequel elle se trouve, une fonction complémentaire à celles des autres centres urbains ».

A *Alep*, A. Bahnassi s'est préoccupé des monuments islamiques de la ville. Les principales mesures prises par le gouvernement syrien pour préserver les monuments anciens dont la liste, par époque, a été dressée, sont longuement commentées. A titre d'exemple, l'article 23 : « Un propriétaire d'une des antiquités immobilières enregistrées selon cet Acte ne pourra démolir, rénover ou altérer aucun de ses caractères sans permission, au préalable, des autorités archéologiques. L'exécution du travail ainsi autorisé devra être faite sous la surveillance des autorités archéologiques. A défaut, les autorités archéologiques restaureront le monument historique, conformément à son état antérieur, et récupéreront les sommes dépensées auprès du défaillant en plus de l'amende prescrite à l'Acte 77 ». L'accroissement de la population a provoqué une poussée urbanistique. La ville a été l'objet de programmations urbanistiques successives qui ont abouti à en faire une nouvelle ville qui n'a pas retenu l'identité de la vieille ville. Il s'agit d'une « identité importée sans harmonie avec les mesures de l'authentique architecture arabe ».

On peut trouver dans l'article de B.F. Musallam « *La vision moderne de 'Alī Mubārak* », le commentaire des œuvres de 'Alī Mubārak, né en 1824, grand fonctionnaire civil sous le règne d'Ismā'il de 1863 à 1879. Mais celle dont il est le plus question est son livre intitulé *'Alam al-Dīn* qui contient 125 chapitres (appelés *musāmarāt* par Mubārak lui-même, c.-à-d. conversations informelles). Chaque discussion sérieuse dans *'Alam al-Dīn* est une discussion sur le changement historique. C'était la profonde conviction de Mubārak que l'essence de la civilisation moderne du XIX^e était technologique d'où son admiration pour la Grande-Bretagne. Mubārak se servit de la statistique pour démontrer que la densité de population au km² est déjà, au milieu du XIX^e s., plus forte en Egypte qu'ailleurs : 178 contre 173 en Belgique, 110 en Hollande, 101 en Angleterre, ... 69 en France. L'accroissement de la population favorisa le développement de la culture du coton. Le premier chemin de fer entre Le Caire et Alexandrie, opérationnel en 1855, fait que désormais la relation du Caire au monde change. La construction du Canal de Suez, autorisée en 1854, et la création du canal d'eau douce, Canal Ismā'īliyyah, entre Le Caire et l'Isthme au Lac Timsāh, ouvert en 1866, accentue cette situation et prépare la ville à l'ère moderne.

A travers le héros de son livre, 'Alam al-Dīn, Mubārak constate que le vieux Marseille est exactement comme le vieux Caire avec ses rues étroites et ses cafés traditionnels odorants et qu'il est différent du nouveau Marseille. Cette caractéristique principale des vieilles cités, dont le développement était autrefois justifié pour lutter contre l'insécurité, n'a plus de raison d'être maintenant que la sécurité est établie dans les Etats modernes. Et c'est ainsi que 'Alī Pāšā Mubārak, en charge du ministère des Travaux Publics — mais aussi de ceux de l'Education et des Chemins de Fer (1868-71) — décida la démolition de plusieurs monuments anciens du Caire.

Ces études rédigées en 1976 sont sans doute à ré-actualiser dans la mesure où elles faisaient le point sur l'état des villes islamiques à cette date. Par contre, les notions fondamentales de l'Islam en rapport avec la cité, rappelées de façon érudite par chaque auteur, sont plus que jamais à l'ordre du jour. C'est l'occasion pour le nombre grandissant de chercheurs qui s'intéressent aujourd'hui aux mutations des villes islamiques (entre autres) de ne pas oublier ce qui a fait et fait encore la force d'une civilisation.

Un seul regret : l'absence d'illustration, le lecteur doit se contenter de douze photographies.

Claire HARDY-GUILBERT
(C.N.R.S., Paris)

Hichem DJAÏT, *Al-Kūfa, Naissance de la ville islamique*. Paris, Maisonneuve et Larose, 1986. 24 cm., 340 p.

Dans la collection « Islam d'hier et d'aujourd'hui », H. Djaït présente un ouvrage qui touche à divers aspects de l'histoire de l'Islam à ses origines. C'est donc un public varié qui s'intéressera à ce livre dense, où l'information tirée des sources anciennes est remarquablement utilisée, en relation avec les informations archéologiques.

La première partie, historique, retrace l'histoire de la conquête arabe de l'Irak, et son achèvement par la fondation, en 17/638 (deux ans après Qādisiyya) d'al-Kūfa « camp militaire et foyer d'assimilation ». Les raisons de cette création, alors qu'existaient en Irak des villes dont les armées arabes s'étaient emparées, mérite qu'on s'y arrête. Selon Balāḍurī, les Arabes devaient trouver un lieu d'implantation qu'aucun fleuve ne sépare de Médine. Mais tous les autres historiens attribuent à des raisons climatiques le choix du site d'al-Kūfa : sa proximité du désert la rendait préférable à l'environnement marécageux de Madā'in : choix comparable à « celui de Fustat plutôt qu'Alexandrie, de Kairouan plutôt que Carthage ». Ainsi étaient réalisées les directives de 'Umar selon lesquelles « ne pouvait convenir aux Arabes que ce qui conviendrait à leurs chameaux ».

Si l'idée d'immigration a sous-tendu la conquête de l'Irak par les Arabes, la transformation rapide du camp militaire de Kūfa en un établissement permanent en est bien l'expression. Pourtant, le paradoxe que constitue ce vaste campement bédouin devenu cité suscite l'interrogation : « y a-t-il eu dès le départ une volonté d'urbanisation de la part des autorités et des hommes de Kūfa [et] ceux-ci avaient-ils ou non conscience de ce que pouvait être une ville nouvelle? ».

Au contraire de Massignon, pour qui la ville fut le fruit d'une lente gestation, H. Djaït, se fondant sur Sayf b. 'Umar et Balāḍurī, la voit comme une urbanisation concertée, rationnelle et d'une étonnante rapidité. L'archéologie semble bien plaider en faveur de ce schéma.

Utile pour comprendre l'évolution ultérieure de la ville, l'archéologie n'est cependant pas d'un grand secours pour restituer les tout premiers épisodes de sa fondation. Pour cela, l'auteur sollicite les sources narratives, difficiles d'interprétation, et sur certains points contradictoires.